

Ordre du jour

- Etat de réalisation des Actions 2021
 - Projet culturel / alimentation locale (phase 2 langues de goulus)
 - Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition
 - Actions et animations territoriales GUR 81
 - Appui à la définition du projet de territoire
 - Promotion des territoires pilotes de la TEE (accompagnement Fab. des Transit°)
 - AAP MOBELUSACTEURS 2020
 - Actions de promotion touristique
 - Actions PAT 2021
- Débat d'orientations budgétaires 2022;
 - Compte administratif provisoire
 - Etat du personnel en 2022
 - Propositions des recette de fonctionnement 2022
 - Proposition des actions 2022
- Point divers
 - Accueil d'Antoine BOUTONNE
 - · Débat protection sociale complémentaire



Point financier Actions 2020

	DEPENSES	
Détails Opérations spécifiques	Dépenses budgétées 2021	dépenses réalisées 2021
Projet culturel / alimentation locale (phase 2 langues de goulus)	3 100 €	2 990 €
Fonds d'Initiatives Citoyennes pour la Transition	10 000 €	- €
Actions et animations territoriales GUR 81	10 300 €	- €
Appui à la définition du projet de territoire	13 000 €	13 660 €
Promotion des territoires pilotes de la TEE (accompagnement Fab. des Transit°)	- €	1 781 €
AAP MOBELUSACTEURS 2020	15 600 €	10 662 €
Actions de promotion touristique en appui au réseau des OTSI + maintenance appli jeu famille (2280€)	3 500 €	4 822 €
Actions PAT 2021	3 000 €	- €
SOUS- TOTAUX OPERATIONS		
SPECIFIQUES 2020	58 500 €	33 915 €

				W.A.	
RECETTES					
Reçu	Recettes				
Europe	Etat	Région	81	budgétées en 2021	
			2 000 €	2 000 €	
				10 300 €	
6 557€				10 400 €	
855 €					
	8 530 €			14 980 €	
47.040.6					
17 942 €				37 680 €	



Le compte administratif provisoire 2021

Dépenses de fonctionnement		
Libellé	CA 2021	
Charges à caractère général	85 126,77	
Charges de personnel	250 351,18	
Autres charges de gestion courante	24 504,44	
Dotation aux amortissements	775,26	
Charges financières et exceptionnelles	0,00	
Charges rattachées	0,00	
Total Dépenses de Fonctionnement	360 757,65	

Recettes de fonctionnement		
Libellé	CA 2021	
Produits des services	0	
Dotations et participations	229 257,49	
Autres produits	3,01	
Atténuation de charges	0,00	
Produits rattachés	169 178,03	
Total Recettes de Fonctionnement	398 438,53	

Excédent provisoire de fonctionnement 2021 : 37 680,88 €

Le compte administratif provisoire 2021

Dépenses d'investissement	
Libellé	CA 2021
Opérations d'équipement	3 104,88
Total dépenses d'investissement	3 104,88

Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2021
Amortissements et provisions	775,26
Total recettes d'investissement	775,26

Déficit provisoire d'investissement 2021 : - 2 329,62 €

Excédent provisoire de fonctionnement 2021 : 37 680,88 €

Résultat net provisoire 2021 : 35 351,26 €

Reports exercice 2020			
Fonctionnement	280 172,02	Investissement	27 337,52

Résultat total cumulé au 31/12/2021 : 342 860,8 €

Etat du personnel

Tableau des effectifs et éléments de rémunération 2022

	Indice Majoré			
	2019	2020	2021	2022
Stéphanie CANTALOUBE Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	361	369	369	381
<u>Loris CARIOU</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)	-	390	390	390
Anaïs HUOT Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19)	440	388	440	440
Emmanuelle SUBSOL Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/21)	473	512	512	555
Julien FRAT Co-directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645
Antoine BOUTONNE Chargé de mission Transition écologique et énergétique (CDD 3 ans 17/01/2022 au 16/01/2025)	-	-	-	513

Recettes de fonctionnement prises en compte

 Maintien de la cotisation à hauteur de 3,80 € par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2019)

	Population totale INSEE 2019	Participation 3.80 €
CC Monts d'Alban et du Villefranchois	6 557	24 916,6
CC Centre Tarn	11 309	42 974,2
CC Cordais et Causse	5 157	19 596,6
CC Carmausin - Ségala	30 396	115 504,8
CC Val 81	5 652	21 477,6
TOTAL:	59 071	224 469,8

Recettes de fonctionnement prises en compte

- Maintien de la cotisation à hauteur de 3,80 € par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2019);
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées soit 32 999 €;
- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées soit 26 772 €;
- La contribution de la **Région** pour l'assistance technique, de l'ordre de celle prévue en 2021 soit **80 000 €** ;
- La contribution du Département pour l'animation territoriale, de l'ordre de celle obtenue en 2021 soit 33 297 €;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais, soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition pour 2022 – évalué à une quarantaine de jours

Actions spécifiques

« Coups de pousse »
Soutien aux initiatives
citoyennes pour la transition
écologique

10 000 €

Action de promotion touristique

Réseau des OT

3 700 €

Mobilisation des élus et acteurs sur la transitions écologique AAP MOBELUSACTEURS ADEME

9 338 €

(ADEME: 80%)

Actions/animations

Programme Alimentaire territorial

19 760 €

(DRAAF: 58,3%)

Accompagnement de la Fabrique des Transitions Promotion des territoires pilotes

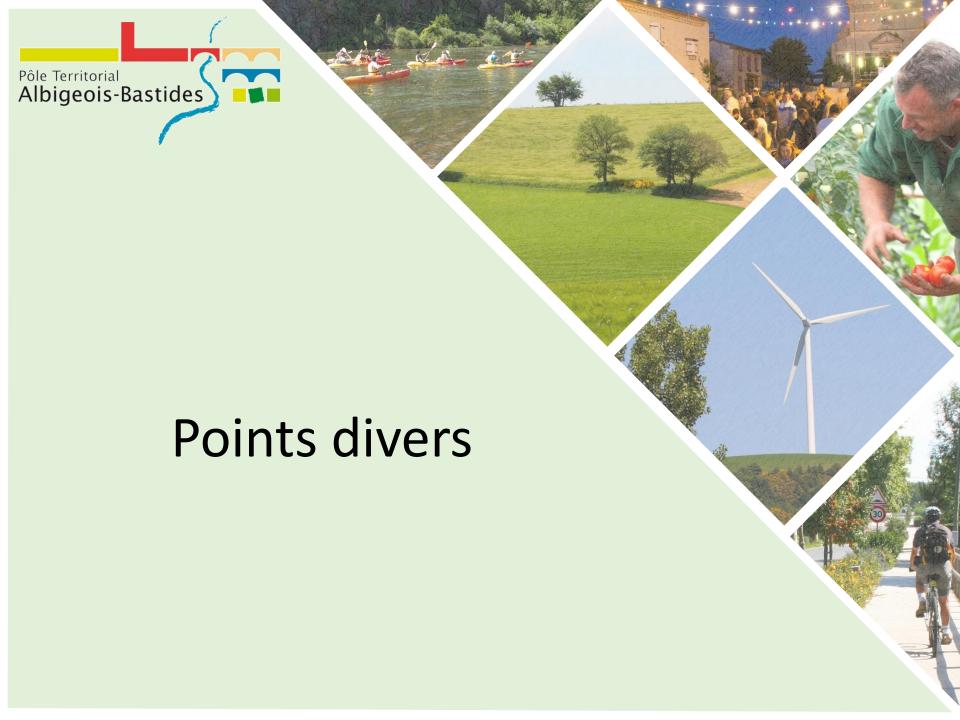
7 650 €

(LEADER: 48%)

TOTAL Actions spécifiques

50 447 €

(Subventions : 22 760 €)



Accueil d'Antoine BOUTONNE

Chargé de mission Transition écologique et énergétique



Expériences professionnelles :

2021 : Chargé de mission « Animation du Contrat de Transition Ecologique » au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

2008-2021 : Chargé de mission « Transitions écologiques, sociales et économiques » au Centre Ressource du Développement Durable (62)

Formations:

2008 / Master 2 : Aménagement, Urbanisme, Développement des Territoire – spécialité ECODEV (écodéveloppement – développement durable)

2004 / DUT : Génie Biologique

Débat Protection sociale complémentaire

Ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021

- → Participation employeur obligatoire
 - 20% en prévoyance au 1er janvier 2025
 - 50% en santé au 1er janvier 2026
- → Maintien des dispositifs contractuels existants
 - conventions de participation
 - contrats labellisés
- → Renforcement du rôle des centres de gestion
- → Débat obligatoire avant le 18/02/2022

Débat

Protection sociale complémentaire

Les enjeux de la protection sociale complémentaire

Au-delà des obligations juridiques des employeurs, les mesures nécessaires pour **préserver la santé des agents** et l'attention portée par les élus à une incitation auprès des agents pour adhérer à des contrats d'assurance complémentaire est **un levier en termes de motivation, d'attractivité, donc d'efficacité au travail** :

- Retenir les talents territoriaux
- Lutte contre l'absentéisme

Compréhension des risques

situations de perte de salaire en cas de congés pour raison de santé



Pour un agent titulaire

Congé de maladie ordinaire

Congé de longue

maladie

- 12 mois consécutifs maximum
- 3 mois à plein traitement + 9 mois à demi-traitement

Pour un agent affilié à la

CNRACL

IRCANTEC

• 3 mois à plein traitement + 9 mois à

• 12 mois consécutifs maximum

- 3 ans maximum
- 1 an à plein traitement + 2 ans à demi-traitement

Congé de grave maladie

• 3 ans maximum

demi-traitement*

• 1 an à plein traitement + 2 ans à demi-traitement*

Congé de longue durée

- 5 ans maximum
- 3 ans à plein traitement + 2 ans à demi-traitement

Congé pour IT imputable au service

- Jusqu'à la reprise de fonctions ou la mise en retraite
- Plein traitement tout le congé + frais médicaux
- Jusqu'à la guérison, la consolidation ou le décès
- Plein traitement durant tout le congé*

Compréhension des risques

situations de perte de salaire en cas de congés pour raison de santé

<u>L'intervention de la prévoyance</u>

- Compenser le passage au demi-traitement
- Compenser la perte de régime indemnitaire
- Compenser la perte de retraite due aux arrêts
- Garantie invalidité
- Garantie Décès

Compréhension des risques

En matière de santé, pour compléter les remboursements de la sécurité sociale

La mutuelle santé intervient en complément ou supplément de l'Assurance maladie afin de diminuer le reste à charge de l'assuré

- Sur les frais médicaux courants : médecin, pharmacie, laboratoire...
- Sur les frais d'hospitalisation
- Sur les frais d'appareillage et de prothèses : optiques, dentaires, auditifs...
- Eventuellement sur d'autres frais médicaux ou paramédicaux : médecines douces, traitements ou prothèses non reconnues par la sécurité sociale...

Types d'actes	Taux de remboursement moyen
Honoraires des médecins et spécialistes	70%
Honoraires des auxiliaires médicaux (infirmière, kiné, orthophoniste)	60%
Médicaments	30% à 100%
Optique, appareillage	60%
Hospitalisation	80%

Point sur la situation actuelle

PROVOYANCE	COMPLEMENTAIRE SANTE
Participation : oui	
Type de contrat : individuel labellisé	Participation : non
Montant mensuel maximum par agent : 80 €	
Budget 2022 : 4 904 €	

La collectivité a 4 ans pour se préparer à financer la participation obligatoire en matière de complémentaire santé